Document generated on 04/19/2024 6:18 p.m.

Francophonies d'Amérique

La *Suite manitobaine* de Roger Auger : sociolectes, médiations linguistiques et institutionnelles

Jean Valenti

Number 50, Fall 2020

Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1073708ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1073708ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)
1710-1158 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Valenti, J. (2020). La *Suite manitobaine* de Roger Auger : sociolectes, médiations linguistiques et institutionnelles. *Francophonies d'Amérique*, (50), 21–42. https://doi.org/10.7202/1073708ar

Article abstract

Journalists, theatre directors and literary critics have all attested to the importance of language, realism and the representation of social life in the Franco-Manitoban theatre of the 1970s. Each in their own fashion, they have articulated perspectives on the narrative use of linguistic codes found in the Franco-Manitoban community. They have also identified the emergence of a common element independent of the stylistic effects occasioned by the use of a particular variety of Canadian French: franglais*. Taking Roger Auger's* Suite manitobaine *as a representative corpus, the present article examines various characteristic features of this sociolinguistic phenomenon: the adoption of an ideological position with regard to French and English, the relations between languages and dramatic expression and the emergence of an autonomous Franco-Manitoban dramaturgy. The article discusses these issues from the perspective of the complementary relations that are maintained by two types of semiotic mediations (linguistic and institutional) and of the French-language sociolect that they have fostered.*

Tous droits réservés © Francophonies d'Amérique, 2020

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

La *Suite manitobaine* de Roger Auger : sociolectes, médiations linguistiques et institutionnelles

Jean Valenti
Université de Saint-Boniface

So what Canadien. C'est quoi des moses de Canadiens anglais –
des Américains manqués.
Roger Auger, *Je m'en vais à Régina*

Everybody's always yelling. That's how these frogs are.
Roger Auger, *Je m'en vais à Régina*

L'émergence du théâtre franco-manitobain au milieu des années 1970 coïncide avec un questionnement inquiet sur la langue et la communauté. Quelles prises de position y retrouve-t-on quant à l'usage du français et de l'anglais? Celles-ci renvoient-elles à un arrière-plan social où se manifestent des idéologies linguistiques conflictuelles, caractéristiques d'une théâtralité hétérogène sur le plan de la langue et de la culture? Peut-être entrevoit-on une partie de la réponse à la lecture des épigraphes présentées plus haut. Mais qu'en est-il au juste?

Cet article souhaite proposer quelques éléments de réponse à ces questions. À cette fin, un corpus constitué de trois pièces de théâtre fera l'objet de mon analyse : *Je m'en vais à Régina, John's Lunch* et *V'là Vermette!* (1975-1978) du dramaturge franco-manitobain Roger Auger[1]. La critique journalistique et savante ne se trompe guère en y discernant le véritable coup d'envoi de la création théâtrale au Manitoba francophone (Rogers, 1975; Léveillé, 2005; Rivers, 2007; Gaboury-Diallo, 2010). S'il est vrai que ce corpus littéraire peut paraître limité en étendue, en revanche il est représentatif des enjeux relatifs à l'adoption d'une langue littéraire dans la pratique théâtrale franco-manitobaine émergente. Il pose un problème de nature linguistico-esthétique que les générations de

1 Les trois pièces qui composent la *Suite manitobaine* de Roger Auger (2007) seront désormais désignées par les sigles *JMVR* pour *Je m'en vais à Régin*a; *JL*, pour *John's Lunch*; et *VV*, pour *V'là Vermette!,* suivis du folio.

Francophonies d'Amérique, nº 50 (automne 2020), p. 21-42.

dramaturges suivantes reprendront à leur compte en lui apportant leur propre solution. Il s'agira donc de saisir celui-ci dans sa genèse et d'en étudier les divers aspects complémentaires.

Je me propose de mettre en évidence les prises de position sur la langue comme autant de discours conflictuels tributaires d'un sociolecte (Zima, 2000, 2005) de la langue française dans ses rapports à l'anglais et au fait francophone. Plus précisément, mon analyse portera sur le sociolecte du français comme manifestation d'intérêts idéologiques, de conflits dramatiques et de tensions sociales dans mon corpus de référence, dont je fais l'hypothèse qu'il constitue un analogon de la communauté franco-manitobaine, en ceci qu'il absorbe et met en récit certains discours sociaux. Comme on le verra, la problématique du français et du fait francophone provoque des prises de position qui rassemblent autant qu'elles divisent les personnages des pièces à l'étude. L'argument de l'assimilation linguistique et culturelle, développé dans *Je m'en vais à Régina* par le jeune universitaire Bernard Ducharme, participe d'une volonté de défense à tous crins de la langue française et de l'héritage de la communauté francophone du Manitoba. Les membres de sa famille ne partagent guère son point de vue sur l'importance et le maintien du français comme seule et unique langue d'usage; ils s'y opposent même à plusieurs égards. On comprend alors pourquoi le seul mot de « français » (« moses de français », dira l'une de ses sœurs; *JMVR* : 45) concentre en lui une tension dramatique et idéologique qui mérite d'être examinée.

Mais avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je voudrais d'abord mettre en relief quelques aspects de la problématique sociolinguistique théâtrale franco-manitobaine tels qu'on les retrouve dans le discours médiatique et la critique savante. Il sera ensuite question du sociolecte de la langue française et du fait francophone tels qu'ils se posent dans mon corpus de référence. On y verra à l'œuvre deux types de médiations complémentaires : l'un est de nature linguistique et l'autre, de nature institutionnelle.

Quelques jalons d'une problématique théâtrale sociolinguistique

Certains journalistes (Rogers, 1975; Vien, 1975), directeur de théâtre (Mahé, 2000) et critiques littéraires (Joubert, 1992; Léveillé, 2005; Rivers, 2007; Gaboury-Diallo, 2010; Valenti, 2016) n'ont pas manqué de mettre

en évidence les prises de position sur la langue, la représentation sociale et le réalisme dans le théâtre franco-manitobain émergent des années 1970. Ils signalent à ce titre leur importance dans un contexte d'écriture hétérolingue, tout en soulignant les rapports entre le français, l'anglais, la littérature et la communauté. C'est dire à quel point les représentations langagières ont fait l'objet de leur attention. Sans vouloir généraliser indûment, on peut en conclure que les décisions prises en matière de langue dans le théâtre franco-manitobain émergent révèlent une poétique plus importante que la somme des procédés mis à contribution dans les œuvres elles-mêmes. Cela revient tout simplement à dire que l'utilisation du bilinguisme peut donner lieu à de nombreux effets de nature rhétorico-stylistique, mais que c'est surtout l'utilisation du français et de l'anglais qu'il importe de souligner, non le simple procédé qui en découle. L'usage de la diglossie et de l'alternance codique n'est donc ni accidentel ni fortuit. Il est même souvent accompagné d'une réflexion sur les rapports entre la langue de la majorité et celle de la minorité linguistique (Joubert, 1992; Rivers, 2007; Gaboury-Diallo, 2010) ainsi que sur la spécificité langagière du théâtre franco-manitobain dès son émergence comme fait de culture à part entière (Rogers, 1975; Vien, 1975; Léveillé, 2005; Gaboury-Diallo, 2010; Mahé, 2000). Dans ce qu'il est convenu d'appeler le franglais manitobain, la critique journalistique et savante remarque qu'un dénominateur commun se profile au-delà des effets stylistiques occasionnés par cette variété du français canadien : l'émergence d'une littérature dramatique à partir de la mise en récit des codes linguistiques en usage dans la communauté franco-manitobaine.

Cette réflexion sur le français, l'anglais et le franglais dans ses rapports à la communauté dessine une problématique de l'autonomisation du théâtre lui-même. Celle-ci porte non seulement sur des enjeux pratiques (Mahé, 2000), esthétiques (Rogers, 1975; Vien, 1975; Joubert, 1992; Léveillé, 2005; Rivers, 2007; Gaboury-Diallo, 2010) et sociaux (Rogers, 1975; Vien, 1975; Léveillé, 2005), mais encore sur le clivage entre tradition et modernité (Mahé, 2000; Rogers, 1975; Léveillé, 2005). Elle trouve, bien entendu, sa raison d'être dans une province canadienne dont la langue majoritaire (l'anglais) n'est pas la langue maternelle des dramaturges franco-manitobains. Plus largement, si les œuvres littéraires produites en contexte linguistique minoritaire ont pu être décrites comme

des œuvres *régionales* et *périphériques* (Casanova, 2008[2]), caractérisées par une *surconscience linguistique* (Gauvin, 2004[3]) ou une certaine *exiguïté* littéraire (Paré, 1992[4]), c'est parce que la pratique littéraire elle-même s'accompagne d'une réflexion sur la (les) langue(s), sans, bien sûr, s'en remettre aux normes prescriptives du bon usage.

S'ils ne sont pas les seuls, ces quatre aspects – prises de position sur la langue, rapports entre celle-ci et la littérature, émergence et autonomisation d'une dramaturgie franco-manitobaine – sont les plus saillants de la situation sociolinguistique théâtrale au Manitoba francophone dans les années 1970. C'est dans ce contexte sociolinguistique et littéraire que les questions énoncées dans l'introduction de cet article prennent un relief tout particulier : quel discours la *Suite manitobaine* de Roger Auger tient-elle sur l'usage de la langue française? Quelles représentations de celle-ci véhicule-t-elle? La référence au français et au fait francophone renvoie-t-elle à un arrière-plan social où se dénombrent des idéologies linguistico-littéraires conflictuelles comme caractéristiques d'une théâtralité hétérogène sur le plan de la langue et marquées du sceau de l'interdiscursivité?

Dans le dessein de répondre à ces questions, je vais décrire les représentations langagières véhiculées dans la *Suite manitobaine* comme la mise en œuvre d'un *sociolecte* du français sur les plans complémentaires de la cognitivité (idées des personnages, positions par rapport à tel discours, à telle valeur sur la langue) et de la narrativité (le régime d'intentionnalité

---

2 Casanova remarque que « [l]a liberté créatrice des écrivains venus des "périphéries" du monde ne leur a pas été donnée d'emblée : ils ne l'ont conquise qu'au prix de luttes toujours déniées comme telles au nom de l'universalité littéraire et de l'égalité de tous devant la création et de l'invention de stratégies complexes qui bouleversent totalement l'univers des possibles littéraires » (2008 : 255).

3 Selon Gauvin, « [l]e dénominateur commun des littératures dites émergentes, et notamment des littératures francophones, est en effet de proposer, au cœur de leur problématique identitaire, une réflexion sur la langue et sur la manière dont s'articulent les rapports langues / littérature dans des contextes différents. La complexité de ces rapports, les relations généralement conflictuelles – ou tout au moins concurrentielles – qu'entretiennent différentes langues, donnent lieu à une *surconscience linguistique* dont les écrivains ont rendu compte de diverses façons » (2004 : 255-256; Gauvin souligne).

4 Pour sa part, François Paré signale qu'il lui est « […] devenu impossible de voir la Littérature – *toute* la Littérature, voilà la question – autrement que par les yeux inquiets de ces bandes exiguës de culture, ces écritures de l'exiguïté, qui me semblent bien souvent constituer aujourd'hui le tranchant de l'écriture mondiale » (1992 : 7; Paré souligne).

des personnages : leurs actions, leurs rapports aux autres, leurs jeux de rôles, etc.). En partie constitutives du sociolecte du français, cognitivité et narrativité débouchent sur des valeurs axiologiques, des régimes d'intentionnalité conflictuels et des jeux de rôles problématiques.

Ainsi, le sociolecte du français dans le corpus théâtral de référence n'est pas seulement lié aux aspects cognitifs des personnages, ni aux dimensions relatives à la narrativité, il est aussi social. Son analyse suppose donc une double approche qui met en relief les deux composantes de toute représentation littéraire. D'abord, sa *composante cognitivo-narrative* : la représentation implique à la fois une intentionnalité, des jeux de rôles et un parcours narratif assumés par les personnages; ensuite, sa *composante sociale* : la mise en œuvre de l'intentionnalité et des jeux de rôles renvoie aux conditions sociales dans lesquelles se développe le sociolecte du français et s'impose la pertinence du fait francophone dans une œuvre donnée. Les représentations sociolectales sont donc soumises à une double logique : l'une, intentionnelle et narrative; et l'autre, sociale proprement dite. La coexistence de ces logiques fait du sociolecte à l'étude un ensemble organisé et cohérent dont les règles de fonctionnement apparaissent à l'intersection du littéraire et du social. C'est bien la prise en compte de ces composantes discursives, cognitivo-narratives et sociales qui permet de découvrir l'unité des sociolectes. Ces considérations permettent de ramener les composantes du sociolecte dans le théâtre franco-manitobain émergent à trois (3) fonctions essentielles.

1) La première fonction du sociolecte est d'ordre épistémique. Elle permet aux personnages d'expliquer et de faire valoir leurs points de vue, d'interagir entre eux, en donnant libre cours à leur intentionnalité et en adoptant des jeux de rôles à l'intérieur d'une situation narrative donnée. En ce sens, le sociolecte permet de justifier les prises de position et les comportements des personnages qui en résultent. Il est donc à l'origine de l'action et des interactions pertinentes, des démarches à entreprendre ou des options disponibles en situation de conflit narratif potentiel ou effectif.

2) Le sociolecte comporte aussi une fonction idéologico-identitaire. Celle-ci définit l'identité du personnage et sauvegarde l'unité du groupe. Cette fonction permet soit de développer une identité personnelle et sociale gratifiante, compatible avec des systèmes de normes et de valeurs socialement et historiquement déterminées, soit elle s'inscrit en faux contre ceux-ci. De part et d'autre, cette fonction est par définition comparative sur

le plan de l'analyse. Elle est marquée par une surévaluation de certaines des caractéristiques du sociolecte dont le rôle est bien de sauvegarder une image positive du personnage et de son groupe d'appartenance. On peut donc dire que la référence à un ensemble de représentations sociolectales relatives à la langue joue aussi un rôle important dans l'interaction des personnages, en particulier dans les processus de socialisation et d'opposition mis en discours dans tout texte littéraire.

3) Le sociolecte comporte une fonction de consolidation et d'élargissement du sens dans la mesure où il met en œuvre un système d'attentes et d'anticipations. Il entretient à ce titre un double rapport privilégié aux possibles cognitivo-narratifs ainsi qu'aux discours sociaux environnants. Que ces rapports soient de nature coopérative ou compétitive, ils procèdent de part et d'autre à la sélection, au filtrage et à l'organisation des informations. On peut même dire que la mise en œuvre des sociolectes en littérature renvoie à des interactions conflictuelles. Elle permet d'expliquer ce qui est acceptable ou inacceptable dans une représentation sociolectale sur le plan des valeurs axiologiques[5].

Il est possible de réduire ces trois fonctions sociolectales à deux types de médiations symboliques complémentaires : le premier type est de nature linguistique, il touche à la langue (aux langues : le français et l'anglais) et aux prises de position dont elle fait (elles font) l'objet; le second renvoie à un ensemble de phénomènes institutionnels comme les normes, les croyances, les valeurs axiologiques et les regroupements collectifs au sens

[5] Le sociolecte au sens où je l'entends recoupe la conceptualisation de Pierre V. Zima (2000, 2005). Ce dernier y distingue trois niveaux : lexical, sémantique et syntaxique (narratif). En effet, cela revient à dire que le sociolecte « peut être décrit sur *trois plans* complémentaires, étant donné qu'il comporte une *dimension lexicale*, une *dimension sémantique* et une *dimension syntaxique ou narrative* » (Zima, 2000 : 131; Zima souligne). De plus, sur le dernier plan, le sociolecte « prend la forme d'un discours (d'une mise en discours) » (Zima, 2000 : 131). L'analyse des sociolectes idéologiques (humanistes, chrétiens, socialistes) qu'il propose dans les romans existentialistes (Sartre, Moravia et Camus) est fort instructive dans la mesure où elle « permet de distinguer les sociolectes idéologiques des sociolectes non idéologiques » et de décrire « avec une certaine précision, l'idéologie en tant que phénomène linguistique, discursif » (Zima, 2005 : 22). Pour ma part, j'insiste avant tout sur la dimension de l'action et des interactions entre les personnages. À ce titre, la notion de conflit dramatique prend toute son importance. Par voie de conséquence, mon analyse porte davantage sur le plan syntaxique ou narratif.

large (famille, classes sociales, organismes communautaires, etc.). Cette approche des médiations linguistiques est redevable à la perspective sociocritique développée par Zima (2000 : 129-130), elle-même inspirée en partie par les travaux de Bourdieu (1982 : 105) sur l'« autorité institutionnelle ». Zima distingue trois niveaux sur le plan sociolectal : lexical, sémantique et syntaxique (narratif). Refusant la linguistique saussurienne et son cartésianisme abstrait, il considère, notamment dans la foulée de Bakhtine et de Volochinov (1977), que chacun de ces niveaux est à la fois linguistique et social. Cette affirmation souligne le profit méthodologique à tirer d'une représentation de « l'univers social comme un ensemble de *langages collectifs* qui apparaissent, sous des formes différentes, dans les structures sémantiques et narratives de la fiction » (Zima, 2000 : 117; Zima souligne). Les trois niveaux du sociolecte sont par définition toujours déjà ancrés socialement. Les textes littéraires absorbent des langages collectifs (de classes, de groupes, etc.) et peuvent les transformer et les redéployer à leur gré. À ce titre, la langue opère en littérature une première médiation avec le monde social. Quant à la médiation institutionnelle, qu'il suffise de dire qu'elle opère également sur le plan linguistique et discursif. Voilà pourquoi Zima avance que, « [à] l'aspect collectif du langage (d'un discours), il convient donc d'ajouter son aspect *institutionnel*. Car les différents groupements sociaux n'agissent pas dans le vide : ils agissent dans et à travers des institutions sociales qui deviennent souvent l'enjeu de conflits acharnés » (2000 : 129; Zima souligne). Il va sans dire que l'enjeu fondamental de ces médiations symboliques est le pouvoir. C'est ce qui explique pourquoi notre analyse portera sur les grands conflits narratifs de chacune des trois pièces de notre corpus de référence, car on y retrouve à l'œuvre les fonctions épistémique, idéologico-identitaire et consolidatrice du sociolecte du français telles que définies plus haut.

La *Suite manitobaine* ou d'un conflit à l'autre[6]

Je m'en vais à Régina donne une amplitude maximale aux fonctions épistémique, idéologico-identitaire et consolidatrice du sociolecte de la langue française. Ses deux grands conflits dramatiques – d'une part, l'opposition de Bernard Ducharme aux membres de sa famille quant

[6] L'analyse proposée ici de la première pièce de la *Suite manitobaine* reprend en partie les éléments développés dans Valenti (2016).

à l'importance à accorder au français et, de l'autre, la décision de Julie de quitter une fois pour toutes Saint-Boniface – impliquent chacun un rapport à la langue française et au fait francophone. L'analyse qui suit tiendra donc compte des trois fonctions du sociolecte de la langue française telles qu'elles apparaissent dans cette pièce de Roger Auger. Elle fera ainsi référence aux idées et aux points de vue des personnages sur les langues française et anglaise (fonction épistémique), aux aspects discursifs et narratifs qui dessinent une identité de groupe (fonction idéologico-identitaire) ainsi qu'aux dimensions signifiantes qui mettent en œuvre un système d'attentes et d'anticipations pertinentes pour le public franco-manitobain (fonction de consolidation et d'élargissement du sens).

Il convient de souligner d'abord l'enracinement de ces deux conflits narratifs au sein de la famille Ducharme. Reconduits de scène en scène et de tableau en tableau, ils régissent toutes les interactions entre ses membres et leurs positions respectives sur l'usage du français ou de l'anglais. Ils définissent également les rapports entretenus avec leur communauté et ses institutions, comme on le verra plus loin de manière détaillée. Quant aux autres personnages de la pièce d'Auger : Claude Toulemont, un Français récemment immigré au Canada; Walter Letinsky, un anglophone d'origine polonaise; le mari de Martha Thiessen née Ducharme, un anglophone d'origine allemande, ceux-ci prennent tout leur sens dans la perspective des confrontations familiales, soit ils y participent à part entière, soit ils permettent de mieux en comprendre les divers épisodes antagonistes. Chaque personnage de *Je m'en vais à Régina* contribue donc à sa manière au développement des agencements conflictuels indispensables à la mise en intrigue de l'action dramatique dont l'arrière-plan est, bien entendu, familier à son premier public puisqu'il s'agit de Saint-Boniface.

De plus, si le réalisme social d'Auger résonne haut et fort sur la place publique, c'est que la première pièce de sa *Suite manitobaine* est aussi un drame communautaire en ceci qu'elle plonge ses racines au cœur d'un imaginaire collectif de la survivance et du déclin, tout en proposant des dialogues bilingues et des expressions typiquement franco-manitobaines. Aussi banale que puisse paraître cette affirmation, elle n'implique pas moins l'intégration d'une création théâtrale dans le champ socio-symbolique de la culture franco-manitobaine et l'organisation de repères producteurs d'attentes et d'anticipations quant au sens. À ce titre, les conflits familiaux

transcendent l'enceinte théâtrale et touchent à des enjeux politiques fondamentaux : la viabilité de la langue et de la culture francophone au Manitoba, l'exogamie, le sort réservé à l'Autre dans les médiations linguistiques et institutionnelles. Ces quelques thèmes montrent bien la complémentarité des trois fonctions sociolectales définies dans la section précédente. En effet, ils renvoient aussi bien aux dimensions épistémique qu'idéologico-identitaire et consolidatrice du sens.

Le personnage de Bernard Ducharme est convaincu qu'un grand malheur afflige sa communauté : l'assimilation linguistique et culturelle. S'il ne cesse de s'en prendre aux siens, de les haranguer et de semer le désordre (la « chicane ») au sein de l'unité familiale, c'est que ses parents et ses sœurs lui semblent inconscients des problèmes encourus par leur communauté ou qu'ils n'y accordent qu'une importance secondaire, si ce n'est dérisoire. Selon Bernard, leur inconscience et / ou leur désintérêt contribue(nt) dans une large mesure à cette double assimilation linguistique et culturelle. Lucide à ses yeux, ce constat motive ses comportements et ses prises de position; il se prolonge en une attitude belliqueuse, ironique et sarcastique à l'envi, aussi bien envers la communauté anglophone qu'envers les membres de sa propre famille. En revanche, ces derniers font front commun contre lui. Ses sœurs lui disent d'aller vivre au Québec et ses parents envisagent même la possibilité de l'expulser du domicile familial dans l'avant-dernier tableau de la pièce. À vrai dire, toutes les ressources argumentatives mises en œuvre par Bernard pour les convaincre du danger qui menace leur communauté se soldent par un échec d'autant plus cuisant qu'il se les aliène tous. À leurs yeux, Bernard défend une conception idéaliste de la culture en ce sens qu'il tient pour dégradant et humiliant le bilinguisme qui régit leurs comportements sociolinguistiques.

Dès la première confrontation avec sa sœur Julie, Bernard donne libre cours à sa xénophobie et à son racisme par l'entremise d'énoncés truffés d'insultes. Il s'en prend avec violence au petit ami de celle-ci, Walter Letinsky, en formulant des pseudo-arguments de type *ad hominem*. Lorsque Julie lui explique que son ami intime est polonais et qu'un Polonais « c'est mieux qu'un maudit Français comme ça [Claude Toulemont, copain de Bernard] », notamment parce Walter est aussi canadien, Bernard s'en moque sans atermoyer : « *So what* Canadien. C'est quoi des moses de Canadiens anglais – des Américains manqués » (*JMVR* : 31). Lors d'un repas

chez les Ducharme, auquel prend part Walter Letinsky, tous les membres de la famille sauf Bernard lui adressent la parole en anglais, l'invité ne parlant pas français. Cela soulève bien entendu l'ire de Bernard, qui ne peut contenir sa frustration. Il formule alors une autre remarque désobligeante à l'adresse de sa sœur Julie : elle devrait parler à Walter Letinsky dans sa langue maternelle, le français (*JMVR* : 41). Julie le confronte aussitôt en signalant que son frère n'est plus le même depuis qu'il fréquente Claude Toulemont (*JMVR* : 41). Ironique et sarcastique, Bernard n'hésite pas à affirmer ce qu'il pense de sa sœur et de son petit ami, Walter Letinsky : quel bonheur qu'elle sache toujours parler français en dépit de la fréquentation de ce « paysan-là » (*JMVR* : 41). C'est à ce point qu'intervient Raoul, le père de famille; il essaie en vain de calmer son fils en insistant notamment sur le fait que le Canada est un pays bilingue (*JMVR* : 41). Bernard répond que, si tel est en effet le cas, Walter devrait apprendre à parler français. Mais Raoul ne s'en laisse pas imposer pour autant, car, selon lui, Walter a tout le loisir de parler anglais où il se trouve, n'en déplaise à son fils. Il ajoute même que le Manitoba n'est pas le Québec, on ne dit pas ici « […] au monde ce qu'ils vont parler » (*JMVR* : 41-42). Comme Julie ne saurait accepter que son frère insulte son « *boyfriend* », elle en vient bientôt à insulter elle-même Bernard en le traitant « d'espèce d'écœurant » (*JMVR* : 42). Elle est convaincue qu'il s'estime meilleur qu'eux parce qu'il fréquente « ces petits péteux d'Européens » (*JMVR* : 42). À ce point, madame Ducharme essaie de mettre un terme aux hostilités entre son fils et sa fille, mais c'est peine perdue, car une fois à la table, Bernard s'empresse aussitôt de commenter le manque de viande, afin de signifier que la présence de Walter lui apparaît comme une intrusion. Il précise sa pensée : lorsqu'un anglophone arrive chez vous, on se doit de le « servir », et il faut aussi qu'on lui adresse la parole en anglais (*JMVR* : 45).

Excédée par les propos mesquins de son frère, Julie laisse libre cours à sa colère. Elle remarque à quel point celui-ci l'exaspère avec son « moses de français » et dénonce l'arrogance avec laquelle il se permet d'insulter une autre fois son « *boyfriend* » (*JMVR* : 45). Elle pense que Bernard se croit plus intelligent que tout un chacun depuis qu'il fréquente le centre culturel et la Société franco-manitobaine (*JMVR* : 45). Bernard ne recule pas devant de tels propos; il en profite même pour tourner sa sœur en dérision : il est convaincu qu'elle épousera son « Polonais » et qu'elle procréera « des petits Anglais » (*JMVR* : 45). Plus ou moins impuissants, Thérèse et Raoul assistent à l'altercation entre leurs enfants.

Julie signale alors à quel point son frère est « bête » et lui conseille d'aller vivre au Québec avec les séparatistes (*JMVR* : 45). Elle n'est plus capable de souffrir ces confrontations journalières si bien qu'elle décide de quitter la maison, accompagnée de Walter Letinsky. Dans la scène suivante, Thérèse dit à son fils qu'il devrait « avoir honte » de s'être si mal comporté pendant le repas (*JMVR* : 47). C'est alors que celui-ci explique le fond de sa pensée : « On est en train de se faire assimiler à tous les jours. Si on se bat pas pour nos droits, il y en a plus un de nous autres qui va parler français dans dix ans » (*JMVR* : 47).

Martha, l'autre sœur de Bernard, est plus ou moins du même avis que Julie. Elle s'en prend aussi aux Canadiens français parce qu'ils se croient plus intelligents que tout un chacun (*JMVR* : 55). À son tour, elle en profite pour dénigrer l'une des institutions phares de Saint-Boniface : le Centre culturel franco-manitobain. Elle considère que ce ne sont que des séparatistes qui y vivent « dans leur petit Québec » (*JMVR* : 56). Comme on s'en doute, cette affirmation met Bernard hors de lui; il réplique qu'elle aurait dû être plus séparatiste elle aussi et ajoute avec sarcasme qu'en raison de son mariage avec un anglophone, ses enfants ne parlent ni ne comprennent le français (*JMVR* : 56). Julie affirme alors que cela n'a guère d'importance. Plus loin, quand la nièce de Bernard (la fille de Martha) demande pourquoi tout le monde élève la voix, son frère Kevin lui répond ceci : « *Everybody's always yelling. That's how these frogs are*[7] » (*JMVR* : 56). Il reçoit aussitôt une gifle de sa mère, qui lui demande si c'est ce qu'on lui enseigne à l'école. On revient encore une fois à la thématique de la xénophobie, mais sous le rapport de l'éducation cette fois. À ce propos, il convient aussi de signaler une autre attaque contre une institution franco-manitobaine : le Collège de Saint-Boniface. Madame Ducharme croyait à tort que son fils y deviendrait un « homme » (*JMVR* : 89).

L'argumentation développée par Bernard pour convaincre ses sœurs du danger qui guette leur communauté ne produit pas le résultat escompté. Il n'arrive pas à les rallier à sa cause. Son échec est d'autant plus grand qu'il se met à dos tous les membres de sa famille. Ses parents envisagent même, on l'a signalé plus haut, la possibilité de l'expulser du domicile familial dans l'avant-dernier tableau de la pièce.

---

7 « Tout le monde crie tout le temps. C'est comme ça qu'ils sont les grenouilles [les francophones]. » (Nous traduisons.)

Cette analyse montre bien que la thématique de l'assimilation linguistique et culturelle oppose Bernard aux membres de sa famille. Ce conflit détermine l'intentionnalité, les positions et les valeurs des personnages en présence quant à l'usage du français et, par extension, de l'anglais. Il met ainsi en jeu les dimensions cognitivo-narratives du sens en ceci qu'il repose, d'une part, sur les idées et les points de vue conflictuels des personnages (dimension cognitive) et, d'autre part, sur l'éventail de leurs comportements (dimension narrative). En somme, ce conflit se développe à partir d'un schéma dramatique quelque peu manichéen où les idées et les points de vue s'opposent de manière franche. Il implique aussi des institutions franco-manitobaines et des personnages dont la langue maternelle n'est pas le français. Un violent antagonisme marque leurs interactions, définit leur identité idéologique et sauvegarde leurs groupes d'appartenance respectifs : d'une part, Bernard et les élites représentées par les institutions franco-manitobaines et, d'autre part, ses parents et ses sœurs, Julie et Martha. Dans la mesure où ce conflit s'exacerbe de scène en scène, la fonction consolidatrice du sociolecte de la langue française met en place un système d'attentes et d'anticipations représentatives de ce qui est acceptable ou non pour eux à partir d'une série d'oppositions sémantiques : supériorité morale et intellectuelle de Bernard et infériorité de ses sœurs et de ses parents; francophones du Manitoba et étrangers; Manitoba et Québec (le premier tolérant à l'égard du bilinguisme, mais non le second); Canadiens français et Américains; « moses de français » et alternance codique du français et de l'anglais; arrogance de Bernard et ouverture d'esprit de Julie, de Martha et de monsieur Ducharme; institutions franco-manitobaines et petites gens; problématique de l'assimilation linguistique et identitaire et usage du bilinguisme et mise en valeur d'une culture bi-identitaire. Ces oppositions sémantiques forment le code du sociolecte du français dans *Je m'en vais à Régina*.

Le sociolecte du français oppose donc entre eux les personnages de cette pièce de Roger Auger. Cette confrontation implique des idées, des croyances, des valeurs et des intérêts à la fois antagonistes et absolus, sans possibilité de résolution dialectique. Nous retrouvons ici le déploiement de points de vue idéologiques opposés, dans leur forme la plus tranchée : la confrontation entre un *nous* et un *eux*, accompagnée de toute une série de médiations linguistiques et institutionnelles dont les oppositions sémantiques mises en relief précédemment déterminent à la fois le

caractère antagonique de la pièce de Roger Auger et le système d'attentes et d'anticipations qui peut en découler pour un public bien informé. D'autre part, le sociolecte du français recouvre la mise en paroles et en récit d'autres sociolectes. Les prises de position de Bernard incarnent à bien des égards l'intolérance revancharde d'une certaine droite politique et patriotique cimentée dans ses valeurs. La xénophobie et le racisme de Bernard font en sorte qu'il s'en prend sans relâche aux personnages anglophones, peu importe si ces derniers sont d'origine polonaise (Walter Letinsky) ou allemande (le mari de Martha). En outre, il dénonce haut et fort le fait que les enfants de Martha ne parlent pas français et il présume que la future progéniture de Julie ne le parlera pas non plus. Plus largement, l'idéologie utopique d'une communauté francophone une et indivisible motive l'ensemble des considérations de Bernard sur l'Autre. Elle légitime son activisme, détermine ses gestes et ses paroles dont la violence interpelle et offusque à la fois les membres de sa famille. Dans cette perspective, l'origine française de Claude Toulemont apparaît comme le symbole indépassable d'une certaine pureté ethnique. On peut donc avancer qu'un sociolecte *traditionnaliste* caractérise l'ensemble des prises de position du jeune universitaire, qui représentent une variante du retour aux origines. En revanche, l'argumentation développée par Raoul et ses filles relève d'un tout autre sociolecte, par définition *libéral* et *individualiste,* en ce sens que les droits de l'individu passent toujours avant ceux de la collectivité, qu'il s'agisse de la famille, du groupe d'appartenance, de la classe sociale. La liberté est à cet égard le grand mot d'ordre, mais il s'agit d'une liberté contrainte par la situation : les Ducharme ne peuvent pas utiliser leur langue maternelle dès lors qu'un anglophone est dans la pièce. Ils n'ont pas le choix et ils se conforment à la règle de l'accommodation à la majorité dictée par leur situation sociolinguistique. Ils ont intégré le statut de minoritaires.

Bien que le sociolecte du français soit moins développé dans les deux autres pièces de la *Suite manitobaine*, il n'en joue pas moins un rôle important. Il permet aussi d'opposer certains personnages entre eux sur la question de la langue, tout en mettant en valeur leurs idées, leurs croyances et leurs positions individuelles (dimensions cognitives du sens, fonction épistémique du sociolecte) ou collectives (fonction idéologico-identitaire du sociolecte). Il va sans dire que tout cela fait l'objet d'une narrativisation par le biais des comportements des personnages. On peut penser, par exemple, au rapport entre Claire Gauvin et un Québécois

dénommé « Capitaine » dans *John's Lunch*. Cette dernière est institutrice de profession; elle est toujours soucieuse de la qualité de son français; elle parle une langue élégante sans y intégrer le moindre vocable anglais. Or elle trouve l'expression verbale de Capitaine des plus vulgaires, elle déplore son usage exagéré de gros mots d'origine québécoise comme « estie » ou sa variante atténuée « 'stie », « tabarnaque » ou ses deux atténuations en « nack » et en « tabernouche ». Ces jurons apparaissent dans les prises de parole de Capitaine comme de véritables automatismes langagiers. Claire pense même qu'il devrait retourner au Québec s'il souhaite être si vulgaire. Qu'à cela ne tienne, Capitaine donnera à Lucille, la nouvelle serveuse du casse-croûte John's Lunch, des leçons de français en lui demandant de répéter après lui : « J'aime Capitaine, tu aimes Capitaine, il aime Capitaine… » (*JL* : 180). Quand Madeleine, l'autre serveuse du John's Lunch, demande à Lucille de cesser de flirter avec les clients, celle-ci réplique qu'elle ne flirte pas, « […] *we're talking about bilingualism*[8] » (*JL* : 180). Réal demande aussi à Capitaine de cesser de courtiser les femmes, en invoquant le fait qu'il n'est pas à l'hôtel. Mais Capitaine signale qu'il s'adonne aux « relations publiques » afin « [d']améliorer les relations entre nos peuples fondateurs » (*JL* : 180). Par la mise en récit d'une certaine stéréotypie associée aux Québécois, les fonctions épistémique, idéologico-identitaire et consolidatrice du sociolecte du français sont bien présentes dans ces dialogues.

Mais les exemples les plus importants du sociolecte du français dans *John's Lunch* touchent moins à la langue comme telle qu'au fait francophone et à l'avenir de la communauté. Le premier d'entre eux sur lequel je souhaite attirer l'attention concerne le remplacement d'une serveuse francophone ayant travaillé seize ans au casse-croûte d'Édouard Bruneau par une autre qui ne parle pas un mot de français, en l'occurrence Lucille. On discerne dans cette embauche l'une des nombreuses formes d'assimilation linguistique et culturelle. D'autre part, l'aîné (Jacques) des deux fils de monsieur Bruneau souhaite que son père prenne sa retraite jeune, en santé et qu'il vende son restaurant à la Banque de l'Ouest (*JL* : 161). Sans aucune considération pour les conséquences désastreuses que pourrait avoir sa décision sur la communauté francophone, ayant seulement à cœur son projet d'expansion dans l'Ouest canadien (*JL* : 159), cette institution financière torontoise entend démolir le John's Lunch

8 « Nous parlons de bilinguisme. » (Nous traduisons.)

afin de le remplacer par un stationnement public. Avocat de profession, Jacques offre ses services à son père comme intermédiaire financier dans cette transaction immobilière. Après quelques hésitations et au grand désarroi de son fils, Ed Bruneau annonce, lors de son cinquante-neuvième anniversaire de naissance célébré dans son casse-croûte, qu'il refuse de vendre celui-ci (*JL* : 242). Il prendra sa retraite seulement dans six ans. Il annonce aussi une deuxième nouvelle d'importance : son ancienne serveuse, Thérèse, revient au bercail, la serveuse anglophone Lucille ayant démissionné. Qui plus est, il laisse entendre que, si son fils Réal le souhaite, il pourrait hériter un jour du restaurant (*JL* : 248), comme lui l'avait reçu en héritage de son propre père. Cette transmission assurerait l'avenir du John's Lunch et sa place dans la communauté, alors que les commerces et les bâtisses sur le boulevard Provencher se vendent l'un après l'autre à des anglophones, comme le mentionne Joseph, un des habitués du casse-croûte (*JL* : 188). Ce constat inspire à un autre client, monsieur Archambault, la remarque suivante : « Vous avez raison là mon ami, ce sont des Anglais qui ont acheté ça. Les Canayens, ça les intéresse pas assez » (*JL* : 188). À quoi Joseph réplique : « Les Juifs, les Ukrainiens, les Italiens, ça se tient ensemble. Nous autres, on vend aux autres. On se tient pas » (*JL* : 188). Les décisions de monsieur Bruneau, tout comme d'ailleurs les propos tenus sur les Canadiens français, s'inscrivent dans les trois fonctions du sociolecte de la langue française et de leurs médiations linguistiques et institutionnelles. En effet, elles mettent en valeur les fonctions épistémique (les idées de monsieur Bruneau sur la vente de son restaurant; le vœu que son plus jeune fils assure la pérennité du John's Lunch au sein de la communauté francophone) et idéologico-identitaire (les intérêts économiques locaux contre les intérêts expansionnistes bancaires). On peut sans peine croire que ces deux aspects du sociolecte du fait francophone reposent sur un système d'attentes et d'anticipations du sens, caractéristiques d'un certain imaginaire social franco-manitobain. Du reste, les médiations linguistiques et institutionnelles ne sont pas absentes des décisions de monsieur Bruneau en ceci précisément qu'il remplacera une serveuse anglophone par une employée francophone et qu'il ne cédera pas à la pression de vendre son casse-croûte à des intérêts anglophones.

Le sociolecte du français joue aussi un rôle important dans la dernière pièce de la *Suite manitobaine, V'là Vermette!* Comme dans *John's Lunch*, c'est davantage le patrimoine matériel qui se trouve au cœur de la mise

en intrigue que la langue française comme telle. Ayant pris des vacances dans l'ouest du pays, Vermette père, veuf, fermier et commerçant, y fait la rencontre de Dorothée « Dotty » Poitras au terminus d'autobus Greyhound de Calgary (*VV* : 284). Ils s'éprennent l'un de l'autre, partent visiter le parc national de Banff, puis la ville de Vancouver avant que Vermette ne revienne à Saint-Boniface. Dorothée Poitras l'y rejoindra une journée plus tard. Or il se trouve que Vermette est en couple avec mademoiselle Rose Doiron depuis quelque six ou sept ans et que celle-ci attend impatiemment son retour. Il va sans dire que la nouvelle conquête d'Ed ne l'enchante guère; il en va de même pour deux des quatre enfants de Vermette, en l'occurrence Laura et Bernadette, chacune mariée et mère de famille.

Lors d'une soirée tenue à Saint-Jean-Baptiste, en prévision du mariage de Réal Bruneau, Vermette passe tout son temps à boire et à danser avec sa nouvelle flamme. Thomas Lespérance, le « *handy man*[9] *» de Vermette chez Vermette's Appliances*[10] *(VV* : 304), est aussi présent à cet événement, accompagné de l'ancienne amante de Vermette, ce qui engendre une « chicane » entre Vermette et Lespérance, « comme dans un hôtel de la Main », pour reprendre la comparaison de Laura (*VV* : 303). Selon Vermette, « [i]l [Lespérance] y avait pas à se montrer-là… Cet enfant de chienne! » (*VV* : 303) Sans qu'on en sache davantage, il semblerait que Vermette manque de respect à son employé depuis longtemps. Voilà pourquoi Bernadette et Laura vont à la « *shop* » de leur père pour présenter des excuses à Lespérance au nom de la famille : « *He* [Vermette] *went too far this time*[11] *», ce que leur père a fait ne se « pardonne pas » (VV* : 300); « [o]n veut *apologizer* pour lui[12] » (*VV* : 300), car quand il boit, « [c']est la bête qui sort » (*VV* : 301). On comprend qu'elles ont été scandalisées, qu'elles ont eu « honte » des agissements de leur père, d'une honte telle que Laura se demande « si dans trois générations on va oublier ça » (*VV* : 303).

Quand leur père se présente à son commerce, Laura et Bernadette ne le ménageront pas; elles exigeront séance tenante des explications. Elles reviendront sur son comportement déplacé lors de la soirée à Saint-Jean-Baptiste et dénigreront sa nouvelle compagne. Elles la compareront à Rose

9 « Bricoleur, homme à tout faire » (nous traduisons).
10 « Les électroménagers Vermette » (nous traduisons).
11 « Il est allé trop loin cette fois. » (Nous traduisons.)
12 « On veut s'excuser pour lui. » (Nous traduisons.)

Doiron, « une belle personne de chez nous » (*VV* : 301), une femme « smatte » et « distinguée », bien que sans « instruction » (*VV* : 301), une femme qui a su s'intégrer sans difficulté à la famille Vermette, qui fête la Noël et la Pâques avec elle, « *an allright woman. The kids liked her*[13] » (*VV* : 328). En revanche, elles font référence à Dorothée Poitras, « […] ça que t'as [Vermette] ramené de vacances » (*VV* : 305), comme à une « guidoune », « […] une toupie, une écervelée qui a dû traîner » (*VV* : 305). Elles se disent bouleversées par la rumeur publique, les commérages et les qu'en-dira-t-on : « On a l'air fin à cette heure. Déjà *last night* les commères du village ne se gênaient pas pour faire des *funny remarks* » (*VV* : 306). Elles soulignent enfin l'influence néfaste que Dotty ne manquera pas d'avoir sur leurs enfants : « Laura – À Noël, penses-tu qu'on va laisser ça rentrer dans la maison? Qu'est-ce que ça va être à côté de nos petits celle-là? Tu vois-tu l'exemple que ça va avoir sur nos petits qu'on essaie de bien élever » (*VV* : 306). Bernadette en rajoute : « Imagine-toi *the influence*… Leur pépère qui est accoté… avec… » (*VV* : 306). C'est que leurs enfants ont droit à une « vie normale », une « bonne maison propre, un père qui a une bonne job », « [d]e bonnes vacances tous les ans », « [a]vec leurs chambres », « [d]e bons petits amis, de bonnes familles », «[u]ne bonne école », « [b]ilingue », « [d]e bons parents », [d]e bons mon oncles », « [p]uis un bon pépère… », « … qui agit comme un pépère pas un… ». Ces énoncés distribués en stichomythie sont alors brusquement interrompus par Vermette, qui apporte une réponse au dernier d'entre eux : « Un maquereau! Ah, ah! » (*VV* : 306-307). On voit bien que les récriminations de Laura et de Bernadette renvoient aux fonctions épistémique (l'Autre que représente « Dotty » par rapport à Rose Doiron; les caractéristiques à la fois négatives et immorales attribuées à Dorothée Poitras) et idéologico-identitaire (« Dotty » n'est pas une francophone du Manitoba, mais de la Saskatchewan).

Mais ce que Laura et Bernadette craignent le plus, c'est que Dorothée Poitras hérite des biens de leur père. Voilà pourquoi elles souhaitent que celui-ci consente à signer « des papiers », « des papiers pour l'héritage », chez l'avocat Turgeon afin que ce patrimoine ne leur échappe pas (*VV* : 329). Elles sont convaincues que les démarches qu'elles entreprennent sont « dans l'intérêt de la famille » (*VV* : 324). Perspicace, Vermette signale que ces « papiers » leur donneraient « […] tout puis rien à ma veuve si jamais je

[13] « Une femme bien. Les enfants l'aimaient. » (Nous traduisons.)

me remariais » (*VV* : 329). Il ne se gêne pas ensuite pour révéler ce qui intéresse vraiment ses filles :

> C'est mon argent. Mon argent, ma terre, ma section et demie, ma *shop*, mes fridges, et puis mes poêles, tout ça c'est à moi. Puis inquiétez-vous pas qu'avant que je crève – puis je suis pas encore prêt – je vais tout l'avoir dépensé. Je m'en vais le semer au vent avant de vous la donner. C'est moi qui a [*sic*] travaillé dur toute ma vie. Puis j'ai fait ma job, je vous ai élevées. Je vous en ai assez donné. Vous aurez jamais plus rien. (*VV* : 329)

Il pense même « renier » Laura et Bernadette (VV : 334).

Cette confrontation entre Vermette et ses filles laisse aussi entrevoir les trois fonctions du sociolecte de la langue française. En effet, elle met en jeu des savoirs divers motivés par l'appréhension et l'anxiété grandissantes de Laura et de Bernadette : la nouvelle compagne de leur père pourrait hériter de son patrimoine; leur sentiment de honte en raison des agissements de leur père lors de la soirée à Saint-Jean-Baptiste; leur incapacité à faire face à la rumeur publique, etc. En outre, la décision de Vermette de ne rien laisser en héritage à ses enfants relève bien d'une conception de l'identité individualiste en désaccord avec les valeurs familiales de Laura et de Bernadette. Ces valeurs et ces croyances aux antipodes les unes des autres s'affrontent et se heurtent. L'importance accordée à la famille et à la communauté fait aussi en sorte que Laura et Bernadette rejettent Dorothée Poitras (qui réside à Régina). Du reste, les lieux communs véhiculés sur de nombreux sujets de discussion (de l'irresponsabilité paternelle à l'éducation des enfants, en passant par la toute-puissante rumeur publique) comportent une fonction de consolidation et d'élargissement du sens qui met en œuvre un système d'attentes et d'anticipations dans l'ordre de l'acceptable et de l'inacceptable.

Mais au-delà des fonctions sociolectales relatives à l'usage de la langue française et des médiations linguistiques et institutionnelles qu'elles entraînent, ce qu'il convient aussi d'analyser et de mettre en relief, c'est l'emploi à bien des égards truculent du français et de l'anglais – du franglais – dans la *Suite manitobaine*. Les pièces à l'étude mettent en scène en effet des personnages qui parlent français, anglais et franglais. On y retrouve des personnages d'origine franco-manitobaine qui passent sans difficulté d'un code linguistique à l'autre, mais également des personnages dont la seule langue d'expression est l'anglais, comme par exemple le petit

ami de Julie Ducharme, les enfants et le mari de Martha Thiessen (née Ducharme) et la nouvelle serveuse du John's Lunch. La *Suite manitobaine* constitue donc un corpus littéraire bilingue dont l'alternance codique est un trait essentiel. Il est intéressant de noter à ce propos que chacune des fonctions sociolectales présentées jusqu'ici permet de mettre en lumière un autre aspect du bilinguisme dans les pièces de Roger Auger. Cet aspect donne peut-être accès aux traits les plus saillants du sociolecte de la langue française. L'énumération de quelques-uns d'entre eux permettra de conclure cette partie de notre article.

La fonction épistémique ne se limite pas à souligner les idées, les points de vue, les oppositions et les interactions entre les personnages, elle touche aussi à la problématique de l'usage du franco-manitobain – du franglais –, à sa compréhension, à la mise en parole de ses rythmes et de ses accents, de ses constructions syntaxiques, de ses expressions idiomatiques et de son répertoire lexical. À ce titre, la fonction épistémique intègre l'usage du franglais, tout en soulignant ses caractéristiques proprement linguistiques. Elle donne au théâtre franco-manitobain émergent sa spécificité sur le plan langagier. Quant à la fonction idéologico-identitaire, elle se situe à la jonction des identités culturelles impliquées par l'usage du franglais. La *Suite manitobaine* n'est pas seulement bilingue, elle est aussi biculturelle. La fonction consolidatrice du sociolecte de la langue française, si elle suppose un système d'attentes et d'anticipations, accrédite, dans son rapport au franglais, les liens communautaires, linguistiques et familiaux, c'est-à-dire les médiations linguistiques et institutionnelles qui permettent à la *Suite manitobaine* d'intégrer et de mettre en récit certains discours sociaux.

Conclusion

Prises de position sur la langue, rapport entre celle-ci et la littérature, émergence et autonomisation d'une dramaturgie franco-manitobaine : ces quatre aspects de la situation sociolinguistique du théâtre franco-manitobain des années 1970 permettent de comprendre la pertinence des questions à l'origine de cet article. Quel discours la *Suite manitobaine* de Roger Auger tient-elle sur l'usage de la langue française? Quelles représentations de celle-ci véhicule-t-elle? La référence au français et au fait francophone renvoie-t-elle à un arrière-plan social où se dénombrent des idéologies linguistico-littéraires conflictuelles, caractéristiques d'une

théâtralité hétérogène sur le plan de la langue et marquées du sceau de l'interdiscursivité? L'étude des œuvres de notre corpus théâtral sous l'angle du sociolecte de la langue française a permis de formuler des réponses nuancées à ces questions. En outre, les exemples retenus aux fins d'analyse ont illustré la pertinence des fonctions sociolectales définies dans la première partie de cet article. Plus largement, les trois fonctions complémentaires du sociolecte de la langue française, épistémique, idéologico-identitaire et consolidatrice, nous semblent assez générales pour constituer le point de départ d'un renouvellement conceptuel des travaux de Pierre V. Zima en sociocritique.

Nous avons aussi montré sous quel rapport ces fonctions sociolectales renvoient à deux types de médiations symboliques complémentaires, l'un relatif à la langue (aux langues : le français, l'anglais et le franglais) et l'autre, aux institutions mentionnées dans *Je m'en vais à Régina*. La fonction la plus caractéristique de ces médiations symboliques s'exprime dans la lutte pour le pouvoir et le crédit de légitimité sur le plan individuel ou collectif par alliance, rapprochement et / ou communauté d'intérêts. Si c'est surtout la première pièce de notre corpus de référence qui pose le problème de la langue française dans ses rapports à l'anglais et au franglais, les deux autres titres de la *Suite manitobaine* ne manquent pas aussi d'insister sur le fait francophone à plus d'une reprise, comme nous espérons l'avoir suffisamment mis en évidence.

Un dernier point mérite d'être mentionné avant de mettre un terme à cet article. Il concerne la possibilité pour certains sociolectes de s'enchâsser ou de se chevaucher les uns les autres par ce qu'il conviendrait d'appeler des *airs de famille*. Cette proximité sémiotique peut s'opérer à partir de l'une ou l'autre fonction sociolectale mise en relief. Par exemple, le recoupement entre la fonction idéologico-identitaire du discours de Bernard Ducharme et une certaine droite nationaliste, revancharde, xénophobe et raciste ne fait aucun doute. L'alliance de ce personnage avec les institutions franco-manitobaines, si décriées par les membres de sa famille, rend ce rapprochement quelque peu troublant dans la mesure où le jeune universitaire se comporte en véritable doctrinaire, toujours intraitable sur les questions de langue et d'identité. Moins soucieux des enjeux identitaires, ses parents et ses sœurs revendiquent un tout autre rapport aux faits linguistiques et à leur communauté ainsi qu'aux valeurs symboliques de liberté et d'individualité qu'elles véhiculent selon eux. Cette opposition si tranchée entre Bernard et les membres de sa famille

fait de *Je m'en vais à Régina* une œuvre théâtrale socialement engagée, où les conflits dramatiques et les tensions idéologiques se multiplient sans aucune possibilité de résolution. De là, l'importance des médiations linguistiques et institutionnelles, dont le rôle central consiste à problématiser la question du déclin et / ou de la survie de la communauté francophone au Manitoba. À leur manière, les deux autres pièces de la *Suite manitobaine* soulèvent aussi cette problématique socio-identitaire à caractère réaliste, mais cette fois sur le plan de la transmission du patrimoine. En laissant entendre que le cadet de ses fils pourrait reprendre le casse-croûte John's Lunch, Ed Bruneau s'oppose haut et fort aux visées expansionnistes des banques anglophones de l'Est canadien incarnées par son autre fils. Il souhaite ainsi assurer la pérennité de son restaurant sur le boulevard Provencher alors que tous les commerces s'y vendent les uns après les autres à des « étrangers ». Cette deuxième pièce de notre corpus présente aussi un conflit familial des plus exacerbés. Il en est de même de *V'là Vermette!,* car deux des filles du personnage éponyme redoutent que l'héritage familial leur glisse entre les mains au profit de la nouvelle conquête amoureuse de leur père. Laura et Bernadette refusent en effet que Dorothée « Dotty » Poitras fasse main basse sur le commerce et les terres de leur père. C'est encore une fois un conflit dramatique modalisé selon les termes d'une opposition entre un *nous* communautaire et un *eux* étranger qui donne à la représentation du fait francophone sa dimension sociolectale.

BIBLIOGRAPHIE

Auger, Roger (2007). *Suite manitobaine : Je m'en vais à Régina, John's Lunch, V'là Vermette,* Saint-Boniface, Éditions du Blé.

Bakhtine, Mikhaïl, et N. V. Volochinov (1977 [1929]). *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, traduit du russe par Marina Yaguello, préface de Roman Jakobson, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».

Bourdieu, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, coll. « Sciences humaines ».

Casanova, Pascale (2008). *La République mondiale des Lettres*, Paris, Seuil, coll. « Points / essais ».

Gaboury-Diallo, Lise (2010). « Enjeux identitaires dans la dramaturgie franco-manitobaine », dans Lucie Hotte (dir.), *(Se) Raconter des histoires : Histoire et histoires dans les littératures francophones du Canada*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 161-181, coll. « Agora ».

Gauvin, Lise (2004). *La fabrique des langues : de François Rabelais à Réjean Ducharme*, Paris, Seuil, coll. « Points / essais ».

Joubert, Ingrid (1992). « Louis Riel sur la scène francophone de l'Ouest canadien : de la sublimation à la distanciation », *Francophonies d'Amérique*, nº 2, p. 129-137.

Léveillé, J. R. (2005). « Petite histoire de la modernité du théâtre franco-manitobain », *Parades ou les autres*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, p. 341-392.

Mahé, Roland (2000). « Préface », *Théâtre en pièces*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, p. 5-13.

Paré, François (1992). *Les littératures de l'exiguïté*, Hearst, Le Nordir, coll. « Essai ».

Rivers, Bryan (2007). « Préface : Roger Auger, fondateur du théâtre moderne franco-manitobain », dans *Suite manitobaine* : *Je m'en vais à Régina, John's Lunch, V'là Vermette,* Saint-Boniface, Éditions du Blé, p. 7-15, coll. « Théâtre ».

Rogers, Philip (1975). « Auger's New Play May Upset Many », *Winnipeg Tribune*, 30 avril, p. 25.

Valenti, Jean (2016). « Imaginaire de la survivance et du déclin : à propos de *Je m'en vais à Régina* de Roger Auger », *Canadian Review of Comparative Literature = Revue canadienne de littérature comparée*, vol. 43, nº 4 (décembre), p. 492-519.

Vien, Rossel (1975). « Adieu chicane », *Le Courrier de Saint-Boniface*, 7 mai, p. 11.

Zima, Pierre V. (2000). « Sociolectes et discours », *Manuel de sociocritique*, préface à la seconde édition, Paris, L'Harmattan, p. 91-110, coll. « Logiques sociales ».

Zima, Pierre V. (2005). « Théorie », *L'indifférence romanesque : Sartre, Moravia, Camus*, préface à la nouvelle édition, Paris, L'Harmattan, p. 15-54, coll. « Ouvertures philosophiques ».